

ANIMATION CREPY-PLAGE
« MON PETIT CIRQUE A CREPY-EN-VALOIS »

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal DEL2021-10-04 en date du 26 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant la proposition faite par l'association BONUS TRACK dans le cadre de de l'animation CREPY PLAGE organisée par la Ville de Crépy-en-Valois,

DECIDE

Article 1 :

Un contrat de cession du droit de représentation est signé avec l'association BONUS TRACK, n° de SIRET 53746788800039 domiciliée à Belfort (90000), 2 rue Jean-Pierre Melville, représentée par son Président, Gaël JOLIVOT.

Article 2 :

La prestation consiste en 1 représentation du spectacle entre 14h et 18h, le samedi 5 août 2023.

Article 3 :

Le coût de la prestation s'élève à 1.266 €/TTC auquel s'ajoute le repas du midi pour une personne.

Article 4 :

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 3 juillet 2023,

Par délégation du Conseil municipal,
Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois



PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le site
Internet de la Commune :

- 6 JUIL. 2023